HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Bactéries productrices de carbapénémase

Mise à jour
29/09/2026

Autres dénominations
Carbapénémase
EPC
CRE

Informations relatives à
CHUV / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

- Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémase

Réservoir

- Homme

Mode de transmission

- par contact direct entre patients
- par l'intermédiaire du personnel (mains)

- par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat

Période d'incubation

- Variable

Durée d'infectiosité

- Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Mesures Additionnelles Contact
- Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)

Placement

- Chambre individuelle avec sanitaires dédiés

Durée des mesures

- Pendant toute la durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase (selon indication du service HPCI)

Suivi microbiologique

- Réadmission d'un patient connu : prélèvement de suivi par frottis rectal si dernier résultat > 30 jours (s'assurer de la présence de matière fécale sur le frottis)
- Si 1er prélèvement de suivi négatif (en l'absence d'une antibiothérapie efficace contre le germe producteur de carbapénémase) et dernier prélèvement positif > 3 mois, faire un 2ème puis un 3ème prélèvement de suivi (prélèvement de selles). Attendre le résultat du prélèvement et si PCR négative, effectuer le suivant

Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique

Transport

- Vêtements propres
- Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

- Sortie de la chambre autorisée dans l'unité (en absence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue) selon modalités suivantes:
 - Habits propres
 - Mains désinfectées
- Maintien en chambre si infection ou Mesures Additionnelles Gouttelettes

Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en sortant de la chambre
- Surblouse seulement si participation aux soins
- Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins

Transfert/sortie

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Autre

- Si nouveau cas : distribuer la brochure d'information au patient

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

- Enquête d'entourage selon les recommandations de l'unité HPCi-CHUV
- Se référer à la fiche micro-organisme : contact carbapénèmase

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques)

Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
- Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins

- Non, sauf si Mesures Additionnelles GOUTTELETTES
- Ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection

- Non, à porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projections de liquides biologiques)

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

Au départ du patient :

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent en chambre

Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Au départ du patient :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
- Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
- Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
- Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

- Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine (EPC - Entérobactérie productrice de carbapénèmases)